

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 7 OCTOBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Marie-Claudette DARASPE

Date de convocation du Conseil communautaire : 29 septembre 2010

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON pouvoir Daniel PARABIS, Daniel PARABIS
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVARD
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET
 - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Yves DUMAS, Jean-Pierre LAMY
 - **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUSE, Marie-Claudette DARASPE
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAÏN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Philippe SIMON, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
 - **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absent, excusé** : Fabien CAILLER

Concerne : 10-83 – DECISION MODIFICATIVE 1 - ADOPTION

Il est nécessaire de modifier certaines écritures comptables au budget 2010.

Par délibération 09-56 du 25 juin 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'une participation en investissement de 57 460 € au projet de Partenariat Public Privé à part égale sur les exercices budgétaires 2010 et 2011, au Syndicat Gironde Numérique.

Cette somme a donc été inscrite au compte 266 du Budget 2010.

Monsieur le Percepteur vient de nous faire savoir que l'imputation budgétaire devait être modifiée et que cette dépense devra faire l'objet d'un amortissement.

Il vous est donc proposé :

- compte 266 : - 28 730 €
- compte 204158 : + 28 730 €

De plus, comme cela a été décidé en 2008, il est nécessaire de créer le budget annexe de la ZAC de l'Aygue Nègre qui vous est présenté sur la délibération suivante.

Il vous est donc proposé :

- compte 024 : + 70 000 €
- compte 2763 : + 70 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité :

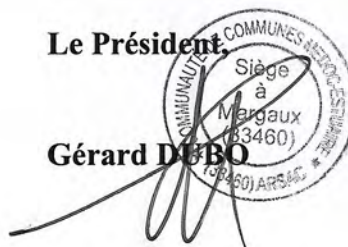
► **adopte** la Décision Modificative n°1, tel qu'exposée au présent rapport.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 11 octobre 2010

Le Président,

Gérard DUBO



Acte à classer

DL10-83

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-10-15T14-24-47.00 (MI30983409)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20101007-DL10-83-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Decision modificative 1- Adoption

Date de décision : 07/10/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte : [10-83.PDF](#)

Préparé

Le 15/10/10 à 14:24

Par PERIER Jean-Marc

Transmis

Le 15/10/10 à 14:24

Par PERIER Jean-Marc

Accusé de réception

Le 15/10/10 à 14:33